

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SEC(90) 773 final

Bruxelles, le 25 avril 1990

COMMUNICATION DE LA COMMISSION

Participation de la Commission des Communautés européennes à l'Exposition Internationale Spécialisée de Gênes, Italie, en 1992.

COMMUNICATION DE LA COMMISSION

Objet : Participation de la Commission des Communautés européennes à l'Exposition Internationale Spécialisée de Gênes, Italie, en 1992.

PREFACE

L'Italie célébrera en 1992 le 500ème anniversaire de la Découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, en organisant à Gênes une Exposition internationale à laquelle sont conviés tous les pays ainsi que de nombreuses organisations internationales.

L'Exposition, qui aura pour thème "Christophe Colomb : le navire et la mer" a été enregistrée par le Bureau International des Expositions le 4 décembre 1987 comme Exposition Internationale spécialisée, catégorie identique à celle des récentes Exposition de Tsukuba (Japon) - 1985, Vancouver (Canada) - 1986, Brisbane (Australie) - 1988.

Cette Exposition, organisée par "L'Ente Colombo '92", est soutenue par : le Gouvernement italien, la Province de Gênes, la municipalité de Gênes, la Région de Ligurie, la Chambre de Commerce de Gênes et enfin, le Consortium autonome du Port de Gênes.

1. L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE GENES

1.1 Rappel

Le Gouvernement italien, en date du 16 juin 1988, a invité la Commission des Communautés européennes à participer à l'Exposition Internationale Spécialisée de Gênes de 1992 sur le thème "Christophe Colomb : le navire et la mer".

Dans sa réponse, M. Jacques DELORS, Président de la Commission, a marqué un accord de principe de la part de la Commission en précisant toutefois qu'une réponse définitive ne pourrait être donnée que lorsque le Conseil et le Parlement Européen auraient donné leur accord, notamment sur le plan budgétaire.

Une mission exploratoire, qui s'est déroulée les 15, 16 et 17 mars 1989, a permis aux représentants des Etats membres et de la Commission de prendre plus ample connaissance du projet. La participation de la Commission à l'Expo de Gênes a été traitée au cours de plusieurs réunions du Groupe Foires et Expositions du Conseil avec la participation des représentants de l'Expo. Dans l'état actuel des choses, six Etats membres, autres que l'Italie, ont déjà notifié leur intention de participation.

.../...

1.2 Thème de l'Exposition

Le thème choisi par les organisateurs est "Christophe Colomb : le navire et la mer".

L'Exposition se propose d'illustrer le navire, sous tous ses aspects, et son évolution historique : les caractéristiques des structures, les fonctions, les systèmes de propulsion et de navigation; l'évolution à partir du bateau en bois et à voile jusqu'au bateau actuel dirigé par ordinateur et contrôlé par les satellites.

Le navire sera aussi étudié en relation avec le milieu dans lequel il opère; des espaces seront donc consacrés notamment aux ports marchands, industriels, de pêche et touristiques.

L'Exposition présentera également les méthodes utilisées par les différentes civilisations pour tracer les routes maritimes, pour les consolider et pour les gérer au cours des époques. Seront également évoqués certains aspects particuliers des routes des mers arctiques et antarctiques, les routes sous-marines, etc.

L'horizon sera élargi à toutes les autres utilisations de la mer : réseaux de câbles télégraphiques et de télécommunication sous-marins, pipe-lines, utilisation rationnelle de l'énergie dans les transports maritimes, ressources minérales (hydrocarbures, modules polymétalliques, phosphorites, etc.), ressources biologiques. Sans oublier la recherche scientifique, l'archéologie marine et l'utilisation des loisirs.

Un espace approprié sera, en outre, réservé à un sujet de grande actualité : la défense de l'habitat marin contre toute sorte de pollution.

1.3 Description du site et de l'Exposition

Le site sera installé sur l'ancien port de Gênes, où de nombreux bâtiments seront restaurés pour être utilisés pour l'Exposition auxquels s'ajouteront des constructions spécialement réalisées à cette fin, dans une conception d'ensemble mise au point par l'architecte Renzo Piano. La surface à terre et sur l'eau devrait être de l'ordre de 110.000 m².

Cet emplacement sera prolongé, en dehors du site, par un pôle culturel situé dans la ville et par un pôle commercial, situé dans les installations de la Foire de Gênes, où seront présentées un certain nombre de productions liées au thème de l'Exposition.

.../...

1.4 Participations internationales : importance et caractéristiques

Jusqu'à présent, les pays ayant répondu avec certitude à l'invitation qui leur a été faite par le gouvernement italien et les organisateurs sont, pour la Communauté européenne : la France, la République Fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, le Portugal, l'Espagne, la Grèce, des pourparlers étant en cours avec les autres Etats membres; pour le reste de l'Europe : l'URSS, la Yougoslavie et Malte; pour le continent américain : les Etats-Unis, l'Argentine, la Colombie, l'Equateur, le Pérou et l'Uruguay.

Les organisations internationales ayant répondu en principe positivement sont : le Conseil de l'Europe, les Nations Unies, l'Unesco, l'Organisation Mondiale du Tourisme et l'Organisation Internationale Maritime.

Les organisateurs attendent dans les tout prochains mois des réponses positives de nombreux autres pays et institutions.

Conformément aux règles du Bureau International des Expositions pour cette catégorie de manifestations, les pays participants s'installeront dans des bâtiments mis à leur disposition par les organisateurs, à charge pour eux d'en effectuer l'équipement et la décoration selon le thème choisi.

Le nombre d'entrées attendues à l'Exposition Internationale de Gênes '92, organisée du 15 mai au 15 août 1992, est estimé actuellement par les organisateurs à environ 4 millions de personnes.

2. INTERET D'UNE PARTICIPATION DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE GENES

2.1 Principales raisons d'une participation

- a) La participation de la Commission à cette manifestation paraît particulièrement importante pour des raisons concomitantes de temps et de lieu : L'Exposition aura lieu en Italie, Etat membre de la Communauté en 1992, qui verra la réalisation du Grand Marché intérieur sans frontières.

Il faut rappeler que la Communauté sera présente dans un ensemble de manifestations destinées à célébrer le Ve Centenaire de la Découverte de l'Amérique, en Espagne (notamment à l'Exposition universelle de Séville) et au Portugal (différentes manifestations sont en préparation). En ce qui concerne l'Exposition de Gênes, il a été constitué en Italie un Comité national pour les Célébrations du Ve Centenaire de la Découverte de l'Amérique, présidé par le Président du Conseil des Ministres.

.../...

b) Le thème et le contexte international

Le thème général retenu pour l'Exposition Internationale Spécialisée de Gênes '92 est "Christophe Colomb : le navire et la mer". On voit d'emblée que les organisateurs ont eu l'intention de développer deux aspects particuliers du thème général, à savoir : la commémoration de Christophe Colomb et de son oeuvre de découvreur, et le développement de l'aspect actuel des problèmes liés à la navigation maritime.

Il est vraisemblable que les grands pays industrialisés interviendront et montreront leurs réalisations et projets les plus frappants dans le domaine maritime.

Dans ce contexte, il est souhaitable que la Communauté européenne et les Etats membres participent à l'Exposition de Gênes et illustrent leurs réalisations passées et présentes dans ce domaine.

En effet, la Communauté européenne étant une des principales régions maritimes du monde, il est important qu'elle puisse mettre en valeur les techniques qu'elle déploie en matière de construction navale en montrant qu'elles sont souvent à l'avant-garde des réalisations dans ce domaine, ce qui est particulièrement important dans une période où la construction navale européenne se trouve en difficulté. Il est également capital qu'elle puisse présenter ses politiques de protection et d'amélioration de l'environnement marin, de la pêche et des transports maritimes; son programme en matière de recherche scientifique maritime (fondamentale et appliquée), d'ingénierie des zones littorales, de technologie marine, de promotion de technologies énergétiques, etc...

Enfin, au niveau de l'organisation générale de l'Exposition, une présentation de la Télévision à haute définition européenne pourrait être mise sur pied de façon à renforcer l'impact médiatique de la présence européenne à cette manifestation.

2.2 La participation groupée des Etats membres et de la Communauté européenne

- a) Rappelons tout d'abord, que depuis avril 1983, suite à une décision du Conseil, les Etats membres et la Communauté européenne regroupent et coordonnent leur participation aux Expositions internationales. Ce fut le cas à New Orleans (USA) en 1984, à Tsukuba (Japon) en 1985, à Vancouver (Canada) en 1986 et, enfin, à Brisbane (Australie) en 1988 et ce sera le cas pour l'Exposition universelle de Séville en 1992. Dans le cas de l'Exposition Internationale Spécialisée de Gênes, les organisateurs souhaitent que les Etats membres y participent de façon groupée avec le pavillon de la Communauté Européenne, et c'est sur cette base que travaille la Commission.

.../...

Il est clair qu'une telle formule est favorable à chacun des participants et permet, en outre, de donner un caractère visible et cohérent à la présence communautaire ainsi réalisée.

- b) Deux options d'emplacement s'offrent pour le regroupement communautaire, en tenant compte de la localisation du pavillon italien : soit les deux pavillons du XVII^e siècle "San Lorenzo" et "San Desiderio" ainsi qu'une partie de l'édifice contigu "Quartiere Millo", soit une partie des "Magazzini del Cotone".
Le choix définitif devrait être fait lors d'une prochaine réunion du Groupe Foires et Expositions du Conseil.

A ce stade, la Communauté européenne envisage d'occuper un emplacement de l'ordre de 600m² comme zone d'exposition, auquel il est prévu d'ajouter une surface d'environ 300m² pour organiser un espace destiné aux réunions et réceptions à utiliser par la Commission et des Etats membres.

3. ORIENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMISSION

3.1 Thème

Le pavillon communautaire devrait, tout d'abord, évoquer l'importance de la mer dans la civilisation et l'économie européenne, puis illustrer les changements profonds qui ont marqué dans ce domaine l'époque contemporaine.

Il devrait également montrer la manière dont la construction navale européenne réagit par des innovations techniques et scientifiques à la crise qui la frappe.

Dans ce contexte, il conviendrait également de montrer l'effort effectué au niveau de la Communauté européenne en matière de recherche et d'innovation maritimes dans le cadre du programme MAST (Marine Applications of Science and Technology) qui couvre la science marine appliquée, l'ingénierie côtière, la technologie marine et la recherche maritime visant, notamment, le système côtier d'aide à la navigation maritime (COST 301).

Les grands domaines de la politique européenne de la pêche, à savoir : l'accès, la conservation et la gestion des ressources, l'organisation des marchés, les actions structurelles et les relations internationales seraient mises en évidence notamment par l'illustration du programme FAR (Fisheries and Aquaculture Research) qui traite de la gestion et des méthodes de pêche, l'aquaculture et l'amélioration de la qualité des produits de la pêche, etc.

Un espace approprié serait réservé aux politiques de protection et d'amélioration de l'environnement marin et les mesures pour combattre la pollution, ainsi qu'aux projets de promotion des technologies énergétiques dans le domaine des transports maritimes. Enfin des disques optiques d'information, sur l'Europe et l'Amérique latine, seront réalisés dans le cadre du programme communautaire Information Market Policy Action.

.../...

L'ensemble de ces éléments tendraient donc à montrer l'importance du potentiel des Etats membres et de la Communauté européenne dans le domaine maritime, au sens général du terme, par ses installations portuaires, sa navigation commerciale et touristique ainsi que par sa flotte de pêche et les activités qui y sont liées.

3.2 Actions visant à informer les médias de la participation de la Communauté européenne à l'Exposition Internationale Spécialisée de Gênes

Des relations suivies devraient être entreprises avec les différents médias à l'occasion de la participation de la Communauté européenne à l'Exposition, et cela tant dans la phase préliminaire que pendant la manifestation.

3.3 Dépenses prévues

En fonction de l'expérience acquise par la Commission lors de ses participations antérieures, il y a lieu de prévoir un crédit global de 2.550.000 Ecus, dont la Commission proposera à l'autorité budgétaire l'inscription dans les budgets des exercices concernés suivant l'échéancier figurant dans la fiche financière (§ 6).

CONCLUSION

La présente communication a pour objet de porter à la connaissance du Conseil et du Parlement les intentions de la Commission en vue de leur permettre de prendre position sur l'opportunité de la participation à l'Exposition Internationale Spécialisée de Gênes en 1992.

FICHE FINANCIERE

1. Ligne budgétaire concernée

A 3055 : Participation de la Communauté à l'Exposition de Séville.(1)

2. Règlement de base

Non requis

3. Proposition de la classification des dépenses

Dépense non obligatoire - Crédits non dissociés

4. Description et justification de l'action

Les objectifs du programme d'action sont les suivants :

- a) participer à l'Exposition internationale spécialisée de Gênes, Italie, en 1992. L'intérêt d'une participation de la Commission se trouve accru du fait qu'elle aura lieu dans un pays de la Communauté européenne. Par ailleurs, cette Exposition s'insère dans le cadre d'autres manifestations organisées en Italie, en Espagne et au Portugal sur le Vème Centenaire de la découverte de l'Amérique. Cette participation aura lieu dans un site qui regroupera les Etats membres de la Communauté.
- b) sensibiliser les citoyens de la Communauté sur l'année 1992 qui sera riche en événements : en premier lieu la réalisation du "Marché unique"; ensuite, l'intégration totale de l'Espagne et du Portugal à la Communauté européenne.
- c) commémorer le Vème Centenaire de la découverte de l'Amérique: cette exposition sera une occasion pour renforcer les liens entre la Communauté et les pays latino-américains.

5. Nature et calcul de la dépense

5.1. Nature

Frais d'étude, conception de l'aménagement du pavillon de la Communauté européenne, équipement et aménagement du pavillon, décoration et exposition, exploitation, aménagement et décoration du site communautaire, actions d'information et communication, personnel.

(1) L'ensemble des éléments permettant de proposer la participation de la Communauté n'ayant pu être réunis qu'après la préparation de l'avant projet du Budget 1990, aucune ligne spécifique n'a pu être prévue en 1990 pour cette opération.

.../...

5.2. Calcul

	<u>ECUS</u>
I. <u>FRAIS DE PREMIERE APPROCHE</u>	
Premières études, reproductions de documents, convocation d'experts, de firmes extérieures, frais de traductions, études de traitement thématique et visuel en fonction des messages de base sélectionnés, etc.	50.000,-
II. <u>EMPLACEMENT</u>	
900 m2 (600 m2 pour l'exposition de la Communauté européenne et 300 m2 pour une salle de réunions/réception destinée à la Commission et aux Etats membres) mis gratuitement à la disposition des participants	p.m.
Contribution aux frais d'installation des services, selon Article 21 du Règlement général : Ecus 150,- par m2	135.000,-
III. <u>AMENAGEMENT ET DECORATION</u>	
* <u>extérieur</u> : identification et décoration du regroupement communautaire :	95.000,-
* <u>intérieur</u> : équipement électrique, installations sanitaires, téléphones, télécopier, mobilier, eau, gaz, ventilation, cloisonnement, etc :	110.000,-
* <u>exposition</u> : effets spéciaux, éléments animés, graphismes, projections audiovisuelles, etc.:	975.000,-
* <u>provision</u> pour frais généraux et honoraires d'une firme pour la gestion technique :	130.000,-

	1.310.000,-
	1.310.000,-
<hr/>	
A reporter à la page suivante :	1.495.000,-
	.../...

	<u>ECUS</u>
Report de la page précédente :	1.495.000,-
IV. <u>EXPLOITATION</u>	
Personnel local (adjoit au Directeur du pavillon, attaché de presse, hôtesse, secrétaire, etc...), dépenses de fonctionnement (consommation d'électricité, d'eau, téléphones, télécopier, frais de poste, entretien technique, matériel et machines de bureau, nettoyage, gardiennage, assurances, etc.)	135.000,-
Provision pour frais généraux et honoraires d'une firme de gestion	15.000,-
V. <u>SALLE DE REUNIONS/RECEPTION</u>	
Commune à la Commission et aux Etats membres :	
* <u>aménagement et décoration</u>	160.000,-
* <u>exploitation</u>	30.000,-

	190.000,-
	190.000,-
VI. <u>INFORMATION ET COMMUNICATION</u>	
<u>Publications</u> : dépliant 100.000 exemplaires : 20.000,- brochure 30.000 exemplaires : 15.000,- retirage de documents existants 100.000 : 10.000,- ----- 45.000,-	45.000,-
<u>Actions d'information</u> : relations avec la presse, conférences et colloques, manifestations pour animation du pavillon, Journée de la Communauté européenne, etc.	70.000,-
<u>Matériel promotionnel</u> : autocollantes, petits drapeaux, cadeaux pour VIP, etc.	30.000,-
VII. <u>RESSOURCES EXTERNES POUR LE COMMISSARIAT GENERAL</u> : 3 collaborateurs respectivement de niveaux A,B,C (cf.annexe 2) =	335.000,-
<hr/>	
Total des postes ci-dessus	2.315.000,-
VIII. RESERVE POUR IMPREVUS ET DIVERS : 10%	235.000,-
<hr/>	
TOTAL	2.550.000,-
	.../...

6. Incidence financière de l'action

Les dépenses prévues seraient échelonnées suivant l'échéancier ci-dessous :

- 1990 :	150.000 Ecus
- 1991 :	1.300.000 Ecus
- 1992 :	<u>1.100.000 Ecus</u>
Total :	2.550.000 Ecus

7. Personnel

Voir calcul au point 5.2. ci-dessus (sub. IV et VII).

M

Annexe 2

Personnel nécessaire à la préparation de l'Exposition internationale de Gênes en 1992

Les travaux de préparation pour l'Exposition internationale de Gênes viennent de débiter avec les effectifs existants à la DG.X pour les "Foire et expositions".

Toutefois, ces travaux vont s'accroître progressivement et entraîner, comme l'exige d'ailleurs le Bureau international des Expositions, la mise en place d'un Commissariat général adapté à l'importance de la manifestation qui, comme pour l'Expo'92 à Séville, devrait s'appuyer sur l'infrastructure et l'expérience de la division "Foire et expositions" de la DG.X.

Il convient de préciser que cette unité a assuré les travaux de préparation de l'Exposition universelle de Séville jusqu'à la mise en place du personnel constituant le Commissariat général pour cette manifestation et qu'elle sera tenue d'effectuer les mêmes tâches pour Gênes 1992.

Dans ce contexte, pour que cette division soit en mesure de continuer à fonctionner dans le cadre du programme annuel d'information de la Commission, convient-il également de prévoir des ressources externes spécifiques pour Gênes 1992.

Par ailleurs, aussi bien pour l'Expo de Séville que pour celle de Gênes, il faut considérer l'importance du travail de coordination avec les participants des Etats membres, et ce pratiquement à tous les stades de la préparation de l'exposition, ce qui prend un temps non négligeable.

Aussi, dans le souci du meilleur fonctionnement possible des divers secteurs d'activité considérés, les ressources externes à prévoir pour l'Exposition de Gênes apparaît devoir se présenter, indépendamment du Commissaire général, comme suit :

- un collaborateur de niveau A : chargé de l'approfondissement thématique ainsi que de la préparation et de la réalisation de l'Exposition;
- un collaborateur de niveau B : assistant du "A" chargé notamment de la documentation, de travaux de rédaction, de la préparation de publications et de l'organisation des réunions;
- un collaborateur de niveau C : secrétaire chargé de seconder le "A" et le "B".

Prise de fonction

Le personnel devrait pouvoir entrer en fonction à partir d'avril 1990.